

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A310 et A300-600

Calculateurs FCC - Introduction d'un nouveau standard (ATA 22)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE :

- A310 tous modèles certifiés, tous numéros de série constructeur équipés de calculateurs FCC de P/N B350AAM4 ou B470ABM2,
- A300-600 tous modèles certifiés, tous numéros de série constructeur équipés de calculateurs FCC de P/N B470AAM2.

Les avions ayant reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n° 11899 ou 11900 en production (Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A310-22-2048 ou A310-22-2049 ou A300-22-6038 en exploitation) ne sont pas concernés par les exigences de la présente Consigne de Navigabilité (CN).

RAISONS :

Les logiques de fonctionnement actuelles du pilote automatique sont telles que, avec le mode "vertical/speed" engagé, lorsque la vitesse avion devient plus grande que VMAX en phase descente ou plus petite que VLS (lowest selectable speed) plus 5 kts en phase montée, une réversion automatique en mode "speed" se produit.

Il apparaît que certaines de ces réversions ne sont pas comprises immédiatement par les équipages, comme par exemple, des cas de réversion de "vertical/speed phase de descente" en "speed phase de montée" lorsqu'en approche l'avion atteint VFE (vitesse maximale pour chaque configuration de becs et volets) avec une altitude inférieure à celle sélectionnée au FCU (Flight Control Unit).

La présente CN rend obligatoire l'installation de nouveaux standards de calculateurs FCC dont les logiques de fonctionnement ont été modifiées pour ce qui concerne entre autres :

- les changements automatiques de modes,
- une autorité accrue du pilote automatique dans une situation proche des vitesses limites,
- la déconnexion du pilote automatique lorsque la vitesse atteint VLS (lowest selectable speed) moins 10 kts.

n/GH

.../...

Date : 22/03/2000

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A310 et A300-600

2000-137-305(B)

ACTIONS :

Avant le 31 juillet 2002, remplacer les calculateurs FCC :

- P/N B350AAM4 installés sur A310 par des calculateurs FCC P/N B350AAM6, suivant les instructions du BS A310-22-2048,
- P/N B470ABM2 installés sur A310 par des calculateurs FCC P/N B470ADM, suivant les instructions des BS A310-22-2051 et A310-22-2049,
- P/N B470AAM2 installés sur A300-600 par des calculateurs FCC P/N B470ADM, suivant les instructions des BS A300-22-6040 et A300-22-6038.

REF. : Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE
A310-22-2048, A310-22-2049, A310-22-2051
A300-22-6038, A300-22-6040
(éditions originales ou toutes révisions ultérieures approuvées).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 1^{er} AVRIL 2000